

La reddition émotionnelle par hyperactivité :

- - fixer des objectifs irréalistes et/ou irréalisables, dépassant la durée légale du travail, entretenant une situation d'échec, un épuisement professionnel et émettre des critiques systématiques ;
- déposer les dossiers urgents cinq minutes avant le départ du salarié ;
- augmenter excessivement la charge de travail dans un temps imparti ;
- obliger le travail en apnée, entraînant la perte des temps de répit physiologique, cognitif et psychologique ;
- envahir cognitivement, intellectuellement et physiquement, hors du temps de travail – par le biais des NTI.

Attention cependant : l'utilisation ponctuelle d'une des pratiques décrites ci-dessus ne constitue pas nécessairement un fait de maltraitance.



... Ne restez pas seuls

Vous rencontrez des cas de souffrance au travail ?

Consultez les guides et infos essentielles sur le site www.souffrance-et-travail.com

Vos collègues souffrent, sont en burn-out, sont maltraités au travail ?

Consultez la liste des consultations Souffrance et Travail et des cliniciens spécialisés www.souffrance-et-travail.com/infos-utiles/listes/liste-consultations-souffrance-travail

Un document diffusé aux Cafés Citoyens Santé et Travail – Automne 2017

